

DÉCISION N°D-2023-104

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC PILE-POIL ET COMPAGNIE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de signer avec la Compagnie « Pile-poil et compagnie » un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Professeur Biscoto »,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat avec la Compagnie « Pile-poil et compagnie », située 38 rue Gallieni Asnières-sur-Seine, pour la représentation d'un spectacle Jeune Public « Professeur Biscoto » le dimanche 28 avril 2024 à 16h à la salle des Fêtes de Carrières-sur-Seine (1 rue Félix Balet),

Article 2 : de préciser que le montant s'élève à 1 105,00 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2024.

Article 3 : que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 08/08/2023



Le Maire,



Arnaud de Bourrousse